

EDITO

APRÈS LE CPE: CO-ÉLABORER ENSEMBLE UNE GRANDE PROPOSITION DE LOI D'ORIENTATION POUR SÉCURISER L'EMPLOI ET LA FORMATION

Face à l'ampleur du problème de la sécurisation de l'entrée des jeunes dans l'emploi, des parcours professionnels et de la fin de vie active, le dispositif proposé par l'UMP en remplacement du CPE est très insuffisant. Il comporte même des aspects essentiels qui renforcent la politique antérieure de régression sociale, baissant le coût du travail au nom de l'accès à l'emploi des catégories les plus vulnérables de la population.

Face au grand mouvement anti-précarité la droite et le gouvernement ne présentent que des mesurette sur les jeunes les plus en difficulté, refusant de considérer que c'est la jeunesse tout entière qui souffre de la précarité. Le dispositif proposé par l'UMP oppose les jeunes entre eux en redoublant dans les subventions et baisses de cotisations patronales et accentue la concurrence par le coût salarial entre l'emploi ainsi aidé et les autres emplois, contre la sécurisation des jeunes et celle de tous les salariés.

Tout le monde aujourd'hui reconnaît la nécessité de débattre de l'ensemble des problèmes d'accès à l'emploi stable et d'insertion professionnelle des jeunes.

La proposition de loi UMP en fait même l'aveu dans son exposé des motifs.

On ne saurait laisser ce débat piloté par le gouvernement qui ne pense qu'à opposer, mettre en concurrence les salariés et demeure accroché à ses options ultra réactionnaires si contestées.

On ne peut laisser ce grand mouvement anti-précarité qui a pris corps sans traiter les questions qu'il a mises en avant, à commencer par l'abolition du CNE et de la loi dite « d'égalité des chances ».

L'enjeu est celui d'une véritable sécurisation de tous les moments de la vie active dans le sens d'une sécurité d'emploi ou de formation pour chacune et chacun.

C'est pourquoi, le RAPSE s'associe à l'idée de rencontre des hommes et des femmes, tous les acteurs sociaux et politiques qui le souhaitent, organisations de jeunes, syndicats de salariés, mouvements associatifs, organisations politiques de gauche, à participer à des assises régionales visant à co-élaborer une grande proposition de loi d'orientation pour sécuriser l'emploi et la formation de chacune et chacun, avec les moyens financiers et les pouvoirs nécessaires.



Si vous prenez connaissance de la Lettre numéro 2 du RAPSE, vous pouvez en savoir plus sur ce réseau de lutte pour sécuriser et promouvoir l'emploi, ses objectifs, ses animateurs, en vous reportant à la Lettre numéro 1 du RAPSE



Sommaire :

- **Édito:**
- **Proposition de loi « remplaçant » le CPE**
- **La Droite recycle les contrats précaires et existants**
- **Emploi des jeunes: démagogie de la droite, besoin de clarification à gauche**
- **CPE - Europe**
- **Un haut fonctionnaire alerte le RAPSE**
- **Luttes Départements/Régions**
- **Michelin**
- **Sogerma**
- **Assises pour l'emploi**
- **Préparation des assises locales, départementales, régionales pour éradiquer le chômage et la précarité**
- **Des assises départementales pour l'emploi - Suggestion des lecteurs**

LA PROPOSITION DE LOI « REMPLAÇANT » LE CPE

Proposition de loi sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise déposée par MM Bernard ACCOYER, Jean-Michel DUBERARD et Laurent HENART

<http://docushare.dmz.pcf.fr/dscgi/ds.py/View/Collection-321>

Déclaration presse du PCF : Le dispositif remplaçant le CPE: des mesurtes inacceptables! lien

http://www.pcf.fr/actu.php?id_actu=71

En lieu et place du CPE, l'UMP réactualise les contrats aidés qui maintiennent les jeunes non qualifiés dans le sous-emploi. Avec, en prime, de nouvelles exonérations de charges et autres subventions pour les patrons.

De l'aveu même de Laurent Hénart, rapporteur du projet de loi dit sur « l'égalité des chances », le dispositif remplaçant le CPE dans la proposition de loi présentée hier par les parlementaires UMP recouvre « des mesures déjà existantes », en fait des contrats aidés spécifiques, visant les publics les moins qualifiés et les plus en difficulté sur le marché du travail, et faisant la part belle aux exonérations de charges patronales et autres aides publiques aux entreprises. Pour un coût total de 150 millions d'euros supplémentaires en 2006.

La première de ces mesures consiste à « élargir et renforcer » le contrat jeune en entreprise, créé en 2002 par François Fillon, alors ministre du Travail du gouvernement Raffarin. Ce CDI à temps plein ou partiel, rémunéré sur la base du SMIC horaire, concerne les jeunes de moins de vingt-six ans sans qualification. Selon les chiffres officiels, 300 000 CJE auraient été conclus depuis 2002, mais avec un taux de sortie de plus de 40 % d'après des statistiques établies par l'UNEDIC. Il est accessible à tout type d'employeur qui bénéficie en cas de recours à ce contrat d'une subvention fixée à 150 euros par mois ou 300 euros en fonction du niveau de formation de la personne embauchée. Cette subvention, cumulable avec d'autres réductions et allègements, serait portée à 400 euros la première année puis 200 euros l'année suivante.

Seconde mesure : le contrat de professionnalisation, institué en 2003 en remplacement des différents contrats en alternance existants. Conclu pour six à douze mois, il s'adresse à tous les jeunes de 16 à 26 ans, rémunérés en dessous du SMIC (55 % du SMIC avant 21 ans, 70 % entre 21 et 26 ans), mais aussi aux demandeurs d'emplois âgés de 26 ans au plus. Lorsqu'il concerne des jeunes et des demandeurs d'emplois âgés de plus de 45 ans, ce contrat ouvre droit à une exonération des cotisations patronales et de Sécurité sociale. Ce

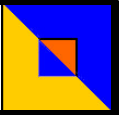
contrat serait désormais assorti d'un nouveau cadeau à l'employeur, qui percevrait 200 euros par mois la première année puis 100 euros la seconde s'il « fait l'effort d'inscrire la période de professionnalisation dans un CDI ».

Enfin la proposition de loi UMP fait référence au CIVIS, créé après la liquidation des emplois-jeunes, l'un des premiers actes politiques du gouvernement Raffarin. Il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable destiné aux moins de 26 ans de niveau baccalauréat et géré par les missions locales. Pendant le CIVIS, le jeune travaille 26 heures hebdomadaires maximum pour des collectivités locales ou des associations. L'employeur peut bénéficier d'une prise en charge par l'État de 33% du SMIC, 66 % si sa structure s'occupe des grands exclus, des handicapés, des personnes âgées ou de la politique de la ville dans les quartiers défavorisés.

Maigre nouveauté présentée hier : le CIVIS serait assorti, dorénavant, d'un bilan de compétence, de périodes de formation et d'un suivi assuré par un « tuteur » durant la première année. Dernière mesure avancée par les parlementaires UMP : le « déblocage » de 50000 stages dans une douzaine de métiers où existent des offres d'emploi non pourvues. Bref, en lieu et place du CPE, la droite recycle des dispositifs qui maintiennent les jeunes dans le sous-emploi et bloquent, par l'effet d'aubaine que suscitent les cadeaux fiscaux et autres subventions à l'attention des employeurs dont ils sont assortis, la création d'emplois stables et correctement rémunérés. Des recettes désastreuses, qui ne sont pas étrangères à l'augmentation de près de 4 points du chômage des jeunes actifs de moins de 25 ans depuis l'arrivée de la droite au pouvoir, en 2002.

Rosa Moussaoui

Article de l'Humanité – Avril 2006



EMPLOI DES JEUNES : DEMAGOGIE A DROITE, BESOIN DE CLARIFICATION A GAUCHE FACE AU DÉFI ET À LA DÉMAGOGIE DE LA DROITE....

La droite fait assaut de démagogie. Elle assure vouloir sécuriser tous les moments de la vie active de chacun-e : le passage des jeunes de la fin des études à l'accès au premier emploi, les parcours professionnels, le passage de la fin de vie active à la retraite pour les travailleurs âgés.

Mais ses réponses sont :

- Le CPE pour les jeunes,
- Le CNE pour les candidats à l'emploi dans les TPE,
- Le contrat de transition professionnelle, qui vise à faciliter les licenciements et, sous prétexte de sécuriser la situation des salariés licenciés, organise leur mise à disposition à coût salarial abaissé sur le marché du travail,
- Le contrat senior, CDD de 18 mois pour les travailleurs âgés rejetés sur le marché du travail avant de pouvoir faire valoir leurs droits à la retraite.

Tous ces contrats, offrant massivement des allègements de cotisations sociales patronales, organisent une généralisation de la précarité, à partir du besoin accru de sécurisation des catégories les plus fragilisées par le

comportement irresponsable des entreprises pour la rentabilité financière : jeunes, travailleurs âgés, salariés confrontés aux faillites, restructurations, délocalisations.

Cette panoplie s'accompagne d'une chasse systématique aux chômeurs et aux RMIstes avec la réduction des indemnités, le maintien à très bas niveau des minima sociaux, l'incitation au retour à l'emploi non choisi jusqu'à l'obligation d'accepter des emplois à très faible coût salarial, allègements de cotisations sociales patronales ou subventions à l'appui.

La démagogie de la droite s'appuie sur une thèse qu'elle s'acharne à faire passer : le chômage est du, en France, à la rigidité des contrats de travail et aux coûts entraînés par la protection des salariés. Cela empêcherait les entreprises d'embaucher face à la concurrence internationale accrue des pays émergents qui, avec les nouvelles technologies, exige de rabaisser les coûts salariaux et d'accroître la flexibilité. Dans ces conditions, pour réduire le chômage, tout en faisant droit aux besoins de souplesse des entreprises, la solution serait de généraliser la précarité et de baisser le coût du travail par une mise en concurrence accrue de tous les salariés sur un marché du travail « unifié ».

Voir l'article Yves Dimicoli du 5 mai 2006 <http://docushare.dmz.pcf.fr/dscgi/ds.py/View/Collection-321>

CPE ET EUROPE

UN HAUT FONCTIONNAIRE ALERTE LE RAPSE. (EXTRAITS)



Je me permets d'attirer votre attention sur les raisons pour lesquelles le gouvernement accélère son entreprise de casse des droits fondamentaux des salariés en matière de licenciement, et au-delà de son modèle social.

Après le CNE et avec le CPE, il s'agit de l'intégration de la politique nationale dans la politique européenne aux projets qui combattent les inégalités de développement régional et infra régional. Ainsi, en mars 2005, le Conseil européen (dont le chef d'Etat de la France fait partie) a pris connaissance de l'évaluation faites à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne approuvée en 2000 (...)

Elle faisait apparaître que tous les facteurs de compétitivité de l'UE (recherche, enseignement supérieur, innovation, création d'entreprise, emploi) étaient en régression par rapport au monde et ne permettraient pas à l'Europe d'être «la société la plus compétitive dans le monde en 2010» comme le disait le Sommet de Lisbonne (...)

En 2005, le gouvernement a présenté un «Programme National de réforme pour un croissance sociale» qui indique aussi les mesures qu'il prend pour les entreprises, la recherche, l'enseignement supérieur, la fiscalité (...) et justifie la priorité donnée aux facteurs de compétitivité aux dépens du soutien habituel aux projets qui combattent les inégalités de développement régional et infra régional.

Enfin, je ne saurais trop recommander de bien mettre la politique nationale au regard de la politique européenne, c'est d'autant plus important que les dirigeants européens continuent d'envisager une autre Constitution mais le texte en sera profondément modifié car des politiques qui y figuraient sont déjà mises en pièce dans leur fondement comme la politique de cohésion économique et sociale qui ne soutient plus que les 10 Pays nouvellement entrés pour rendre le grand marché unique compétitif précisément ».

VIENNE

La fabrication du dernier pneu poids-lourd Michelin dans l'usine de Poitiers a été effectuée le jour de la naissance de la Lettre n° 1 du RAPSE. Faut-il y voir un signe? Jour symbolique s'il en est puisque 34 ans auparavant jour pour jour le premier pneu était fabriqué dans cette usine, (1972).

Les usines de Clermont-Ferrand, Orléans, Paris, Bourges, Le Puy sont directement touchées par ce plan.

A Poitiers, Michelin vient de mettre au rebus 111 salariés d'à peine plus de 50 ans, et il impose à une centaine d'autres des conditions dignes du 19e siècle: mutés à Tours, il doivent travailler en 3X8 et subir 3 heures de trajet journalier.

Depuis 25 ans, avec l'aval des pouvoirs publics, Michelin a supprimé 33000 emplois. Hier à Poitiers 900 salariés, demain 60 sur un centre logistique au devenir incertain, et cela dans un contexte où les

bénéfices s'envolent, + 36% en 2005 à hauteur de 889 millions d'euros pour Michelin et plus de 80 milliards pour les sociétés du CAC40.

Si L. Jospin en 1999 ne pouvait rien contre les 7500 suppressions d'emplois chez Michelin en Europe, JP. Raffarin lui a tout fait pour anéantir les avancées de la loi de modernisation sociale et réduire les recours des salariés (recours à la cour de cassation de fait impossible, recul du droit à la réintégration des salariés dont la nullité du licenciement a été reconnue, décision de la cour sociale de cassation d'accepter des licenciements préventifs...)

Face aux licenciements économiques et restructurations de tous ordres, il est impératif, d'avancer de nouvelles règles, de promouvoir de nouveaux droits pour les Comités d'Entreprise et les Représentants du Personnel.

Le RAPSE pourrait être dans un premier temps en énoncer quelques uns:

- La justification des aides publi-

ques,

- l'obligation de reclassement,
- la taxation de l'entreprise pour chaque salarié licencié,
- la discussion et la négociation des plans de restructuration,
- l'obligation de l'examen de propositions alternatives avancées par les salariés et la tenue d'un débat contradictoire avec une procédure permettant une réelle prise en compte de celles-ci,
- le recours à des tables rondes avec tous les acteurs (patrons, syndicats, élus, banques, État, formateurs) s'appuyant sur des outils financiers (Fonds régionaux pour l'emploi) responsabilisant les banques et les entreprises. .
- l'obligation de revitaliser les bassins d'emploi,
- revoir l'impôt sur les bénéfices, revoir l'assiette des cotisations sociales,....

Eric Rivault,
syndicaliste Michelin à Poitiers

GIRONDE

A l'heure des Pôles de compétitivités, la direction de la Sogerma "trafique" le montant du déficit de 200 millions d'euros pour justifier 400 suppressions d'emplois, alors que le groupe vient d'annoncer 1,6 milliard de bénéfices nets et de scandaleuses hausses de dividendes perçues par les actionnaires. Alors, quels choix politiques en direction de l'emploi et de l'industrie en Gironde, en Aquitaine et en France ?

Quels place aux politiques, aux comités d'entreprise, aux citoyens dans ce débat ?

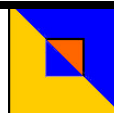
Le PCF de gironde appelle à la constitution d'un comité de sauvegarde et de développement de la SOGERMA. Tous, ensemble, salariés, girondins et aquitains, avons notre mot à dire ! Nous exigeons d'être entendus ! Rien n'est joué ! Rien ne doit être décidé sans que toutes les parties concernées n'aient été entendues !

Emploi : La Sogerma doit vivre

NOUS VOULONS : UN MORATOIRE SUSPENSIF en prévention de ce nouveau projet de suppression d'emplois (accord de méthode ou plan social) LA CONVOCATION D'UNE TABLE RONDE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS, LES ÉLUS, permettant aux salariés et à leurs représentants syndicaux de présenter leurs propositions pour un nouveau développement de la SOGERMA

Signez la pétition

http://33.pcf.fr/article.php3?id_article=5



PRÉPARATION DES ASSISES LOCALES, DÉPARTEMENTALES, RÉGIONALES POUR ÉRADIQUER LE CHÔMAGE ET LA PRÉCARITÉ

DECISIONS SUR L'EMPLOI PRISES AU CONSEIL NATIONAL DU PCF DU 7 AVRIL :

1 - Le grand mouvement anti-précarité appelle une véritable sécurisation de tous les moments de la vie active. C'est pourquoi, le Conseil national du PCF appelle les hommes et les femmes, tous les acteurs sociaux et politiques qui le souhaitent, à participer à des **assises régionales** visant à **co-élaborer une grande proposition de loi d'orientation pour sécuriser l'emploi et la formation de chacune et chacun avec les moyens financiers et les pouvoirs nécessaires.**

2- Préparation des initiatives pour cette co-élaboration

3- Édition d'un 4 pages pour lancer l'initiative

4- Un tract pour le 1er mai

5 Une commission nationale du Conseil National est mise en place pour impulser cette campagne

UNE CHAÎNE HUMAINE POUR L'EMPLOI

Extrait de l'allocution de Marie-George Buffet à la clôture du 33^{ème} Congrès du PCF

« Nous allons prendre des initiatives tous azimuts ... Je vous propose que nous décidions ensemble d'impulser avec le réseau d'action pour la sécurisation de l'emploi, cette grande initiative dont j'ai parlé en ouvrant notre Congrès: une chaîne humaine pour l'emploi, capable d'agir et de faire grandir les alternatives, de rassembler élus, syndicalistes.

SEINE SAINT-DENIS

DES ASSISES DÉPARTEMENTALES POUR L'EMPLOI

Hervé Bramy, président du Conseil général

(...)

Mener le débat sur la place publique, sur les enjeux de l'emploi, avec la participation du plus grand nombre de nos concitoyens, tel est l'objectif des Assises pour l'emploi en Seine-Saint-Denis. Il s'agit donc bien de multiplier les espaces publics de discussion et de réflexion pour déboucher sur des propositions de modernisation, sans tabou ni dogme.

Je considère indispensable, car efficace, de mettre toutes les forces vives en synergie.

Qui mieux que l'ensemble des acteurs du monde du travail et de l'économie, dans leur diversité, sont à même de faire émerger des mobilisations, des idées, des propositions qui interpellent ceux qui ont les compétences et les moyens d'agir pour apporter des solutions ?

En premier lieu, l'État avec ses responsabilités, mais aussi les entreprises. S'agissant de la formation, la Région et l'Éducation Nationale jouent un rôle essentiel.

Ce qui conduit finalement le Département à se mobiliser sur l'emploi, alors que celui-ci ne figure pas dans ses compétences, légales, c'est qu'il considère le travail comme une activité humaine structurant les comportements sociaux ; le travail permet, aux femmes et aux hommes, de se réaliser, de se construire un parcours de vie, tant professionnel que familial.

Il s'agit bien d'« Assises départementales de l'emploi », de celles et ceux qui, dans le département, sont partie prenantes des questions de l'emploi et de la formation. Nous voulons donc en faire un véritable lieu de co-élaborations.

FORMATION**ANTICIPER LES BESOINS DANS LES MICRO BASSINS D'EMPLOI.**

...
Même si la formation ne doit pas avoir pour finalité exclusive l'entrée sur le marché du travail, il doit y avoir un lien entre les besoins d'un bassin et l'offre de formation. Pour cela, il serait nécessaire d'étudier la mise en place, par micro bassins d'emploi, d'outils permettant d'anticiper sur les be-

soins positifs ou négatifs des entreprises.... notamment lorsque les collectivités en prennent l'initiative, il faudrait faire évoluer les outils de formation lors de la mise en place de grands chantiers. Je pense aux réalisations de tramway ou aux travaux BTP contenu dans les différents projets conventionnés avec l'agence nationale de renouvellement urbain.

Ce ne sont que des exemples

d'une notion que nous pourrions introduire pour nourrir notre concept. Espérant être utile au débat.

Joël Canapa

Vice-président du conseil régional
 PACA

Délégué aux solidarités, à la de et à
 la sécurité

Conseiller municipal de La Garde.

INSTITUER DES CONSEILS POUR L'EMPLOI?

Dans une perspective de large démocratie participative au plus près des gens, lançons des réunions de concertation et d'analyse des besoins et des solutions à mettre en œuvre localement, bassin d'emploi par bassin d'emploi, avec les élus, les syndicats, les organismes publics chargés de l'emploi, etc. et avec les gens du bassin d'emploi. Ce pourrait être un objectif des forums du 29 mai qui appuieraient le démarrage des **Conseils pour l'emploi** dans chaque bassin. Ces forums doivent se réunir fréquemment pour évaluer le plus régulièrement possible les évolutions et le devenir des décisions démocratiques prises au cours des forums.

Prouvons en avançant qu'il y a des possibilités de créations d'emplois stables, rémunérés correctement et qualifiants : ce n'est pas suffisant de le faire région par région, il faut que ce soit plus près des gens pour éviter les distorsions de la réalité des besoins et des possibilités. Les régions pourront, comme toutes les autres instances territoriales, collationner les résultats et donner les garanties financières nécessaires. Si le processus ne part pas de la base, il y aura toujours la même tendance d'un glissement vers l'administration étatique de l'emploi : c'est ce qu'il faut casser.

Jean Delpuech